

Histoire politique du Valais sous la République helvétique

1798-1802

M. Michel Salamin a publié, dans le dernier volume de *Vallesia*¹ et en ouvrage séparé, une importante étude consacrée à l'*Histoire politique du Valais sous la République helvétique*. Cette étude, soutenue d'abord (1956) devant la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg, a valu à son auteur le titre de docteur ès lettres avec la mention *magna cum laude*. C'est dire la valeur de ce travail, qui comble enfin une lacune de notre histoire. Aussi est-ce avec grande satisfaction que les amis de notre passé ont accueilli cette publication, attendue depuis longtemps et patiemment élaborée aux Archives cantonales du Valais.

Il pourrait paraître que la période étudiée dans cet ouvrage est assez brève : quatre ans ; mais ce serait oublier que ce furent des années décisives où l'évolution politique du Valais, ralentie depuis plus de deux siècles, connut brusquement une « accélération » qui brisa les anciens cadres et déboucha sur l'époque contemporaine. Années « tournantes » où s'écroule la République des VII Dizains valaisans, avec ses bailliages bas-valaisans, comme s'écroule également l'ancienne Confédération des XIII Cantons, sorte de nébuleuse politique avec ses Etats souverains et ses Etats alliés, ses territoires sujets ou « protégés »... Sur les ruines de l'organisation disparue, des théoriciens vont s'efforcer de construire la Cité nouvelle : la République helvétique, dont les fondements doivent être l'égalité absolue de tous les territoires qui la composent et l'unité centralisatrice qui la dirige. Hommes aux intentions généreuses, sans doute, mais aux idées politiques importées de l'étranger, les fondateurs et les dirigeants du régime helvétique se heurtèrent aux survivances tenaces de l'ancien régime, aux diversités profondes des régions, aux méfiances des citoyens qui leur reprochaient l'origine étrangère du système nouveau. Si encore il ne s'était agi que de leçons politiques apprises dans le Paris révolutionnaire ! Mais les armées étrangères foulaient le sol helvétique : les soldats du Directoire n'avaient-ils pas été chez nous les fourriers du nouveau régime, et les armées du Consulat n'allaient-elles pas, en y attirant les troupes autrichiennes et russes, faire de la Suisse le champ de bataille de l'Europe ?

Il était intéressant de connaître la position exacte du Valais au milieu de ces conjonctures. Sans doute en connaissait-on les lignes essentielles, mais l'on saura gré à M. Salamin d'avoir repris le sujet dans tous ses éléments, d'avoir interrogé tous les documents de l'époque, de nous livrer

¹ Annuaire de la Bibliothèque, des Archives et des Musées du Valais, t. XII, 1957, pp. 1-282.

enfin les secrets des archives. Ce sont essentiellement les nombreux papiers, notes, mémoires et correspondances laissés par Charles-Emmanuel de Rivaz qui constituent la base solide de cette étude. Aussi bien est-ce Charles-Emmanuel de Rivaz qui domine à l'époque la vie politique en Valais : on dirait volontiers qu'il en est le pivot ou le tuteur.

La vie n'était pas paisible alors : chaque année amenait son lot d'épreuves ou d'inquiétudes. 1798 voit éclater la révolution à Lausanne, à Saint-Maurice, à Monthey ; le Bas-Valais proclame son indépendance et sa souveraineté, mais bientôt les deux Etats valaisans — le Haut et le Bas — cherchent à se réunir sur pied d'égalité. C'est alors qu'intervient la France, qui entend régler la situation à sa guise, encore qu'elle ne sache pas exactement quel programme adopter... A Saint-Maurice, le Résident de France Mangourit paraît d'abord soutenir l'édification d'une République valaisanne unie de la Furka au Léman, basée désormais sur l'égalité totale des territoires ci-devant souverains (Haut-Valais) ou sujets (Bas-Valais) ; à Berne, le général Brune préconise une nouvelle entité politique qui, sous le nom de Rhodanie ou de République rhodanique s'étendrait des crêtes du Jura aux lacs italiens et engloberait à peu près la Suisse romande actuelle jusqu'à l'Aar et les anciens bailliages au sud du Gothard ; à Paris, le Directoire se décide finalement — au risque de se contredire — à appuyer la création d'une République helvétique « une et indivisible » dont le Valais fera partie. Mais la réalisation de ce plan n'est point achevée que le Haut-Valais se soulève dans un sursaut de fierté blessée.

M. Salamin rappelle les principaux aléas de cette révolte, au printemps 1798, puis, un an après, d'une seconde insurrection, toutes deux écrasées par les armes.

Les maux innombrables causés par ces luttes ardentes ne sont pas encore oubliés que le passage des armées françaises à travers le Valais, apporte au pays de nouvelles épreuves. Avec 1801 pointe un revirement de la politique française qui manœuvre pour détacher le Valais de l'Helvétie et l'annexer à la France ; mais les menées françaises, bien que contre-butées par les brimades du général Turreau, durent céder devant la résistance nationale des Valaisans. La France se rabattit sur la demande de toute la rive gauche du Rhône, de Saint-Gingolph à Brigue, puis sur un compromis : le Valais, détaché de la Suisse, fut érigé en 1802 en République indépendante sous la protection conjointe des trois Républiques voisines : française, helvétique et cisalpine. Ce ne fut qu'un répit auquel la volonté impériale de Napoléon mettra fin en 1810 en annexant finalement le Valais à son Empire.

On pressent combien fut heurtée et douloureuse la vie d'un pays qui passait à travers cette série d'avatars. L'orthodoxie politique de la veille n'était pas celle du jour, et les lendemains demeuraient incertains. Le Haut-Valais, irrité de sa souveraineté perdue, se réfugiait dans l'abstention généralisée lorsqu'il ne se dressait plus contre les novateurs. Le Bas-Valais hésitait entre la satisfaction d'avoir conquis son égalité et le mécontentement de voir réduites les autonomies communales auxquelles il était accoutumé. La Liberté proclamée autour des arbres enrubannés de 1798 et dont la France revendiquait le mérite paraissait à beaucoup une dérision en comparaison des anciennes libertés, et comment la démocratie représentative aurait-elle

pu soulever l'enthousiasme d'un peuple qui avait connu, ne fût-ce que sur le plan limité de la Commune, la démocratie directe ?...

Ces temps troublés permettent de déceler les caractères de ceux qui y jouent un rôle. Charles-Emmanuel de Rivaz impose le respect par son calme, sa maîtrise, son patriotisme éclairé, sa prudence, son dévouement de tous les instants durant toute cette période cruciale. Augustini apparaît d'un caractère plus complexe : ambitieux, fluctuant, opportuniste, intrigant, sans cesser cependant de porter au pays un attachement profond. En face, Pittier représente le « Quisling » de l'époque, heureux du pouvoir apparent que lui concède l'occupant ». Le Dr Schiner, l'ancien gouverneur de Monthey, paraît chercher également auprès de Pittier et de Turreau une revanche de ses déceptions passées... Du côté français, Xaintrailles et Turreau sont des généraux insolents, dont les exactions et les brigades ne réussissent qu'à desservir leur nation. Verninac est le diplomate roué, dont toute la conduite s'inspire de la maxime « Divide et impera ». Talleyrand se montre constamment réservé, défiant, voire hostile, tant envers la Suisse qu'envers le Valais. Bonaparte, enfin, s'il sait cacher son jeu, se flatte aussi de parvenir toujours à ses fins, un peu plus tôt ou un peu plus tard : la continuité de ses vues en ce qui concerne le Valais est en effet remarquable...

Quoique l'exposé de M. Salamin soit d'une stricte rigueur scientifique et s'interdise tout appoint de rhétorique, on sent cependant le drame qui affleure sous l'apparente indifférence du narrateur, notamment dans les pages où il évoque les destructions et la misère consécutives aux révoltes du Haut-Valais, les scènes de pillages et de violences, les familles déchirées, les exils volontaires, les menaces et les pressions de l'occupant. Mais la vie est ainsi faite que, même dans les conjonctures les plus sérieuses, perce parfois, comme pour nous distraire, le comique ou le plaisant de certaines attitudes. N'est-ce pas le cas des habitants de Saillon qui, consultés en 1798 sur le sort du Valais, votent à l'unanimité, avec une prudence de Normands, « qu'il serait assez plus avantageux » de demeurer une république à part, mais que, en vue de la défense du pays, « on trouve à propos de s'attacher pour s'assurer davantage au Corps helvétique »... Relevons aussi l'attitude des habitants de Vérossaz qui, un peu plus tard, en gens pratiques, déclarent qu'ils ne refuseront pas de payer les impôts si cela est nécessaire, mais qu'ils veulent d'abord savoir l'usage qu'on fait de leur argent !

Il ne nous est évidemment pas possible de relever toutes les richesses de l'ouvrage de M. Salamin. On lui saura gré, désormais, d'avoir fait oué l'écheveau embrouillé de cette époque contrastée : il s'est acquis, ce faisant, de grands mérites. Ajoutons enfin qu'il a complété son travail d'un „ journal “ des événements qui s'échelonnent de 1797 à 1802, et de tableaux précis nous faisant connaître tous les magistrats et fonctionnaires de cette même période. Bien des familles auront intérêt à reconnaître parmi ces noms ceux d'un ancêtre ou d'un parent, car ces années d'apprentissage d'une vie politique moderne se sont accompagnées d'une nouvelle promotion sociale ; aussi les index de M. Salamin viennent-ils heureusement compléter pour cette période les renseignements biographiques de l'*Armorial valaisan*.

Le retour du Valais à l'autarchie en 1802 mit fin, en ce qui concerne la haute vallée du Rhône, à l'expérience helvétique, et plus encore, le décret impérial de 1810, qui prétendait le fondre dans une France agrandie, paraissait-il détourner définitivement le destin du Valais de celui de l'Helvétie. Pourtant, cinq ans ne seront pas écoulés que le Valais rentrera dans la Confédération : il n'en a plus varié depuis un siècle et demi.

Peut-être s'est-on trop habitué à regarder la date de 1815 comme un point de départ alors qu'elle est plutôt celle d'un terme logique préparé, à travers bien des vicissitudes, par les années durant lesquelles le Valais fit partie de la République helvétique. On a trop oublié que, de 1798 à 1802, le Valais fut déjà un Canton suisse ; sans doute la Constitution unitaire de 1798 différait-elle profondément du Pacte fédéral de 1815, et le sens du mot « Canton » n'était-il pas le même à l'une et l'autre date. Mais il reste que, quatre ans durant, à partir de 1798, le Valais eut son sort lié à celui de la Suisse.

Sans doute, trois années de suite, les calendes de mai marquent-elles une effervescence : 1798, 1799, deux insurrections haut-valaisannes ; 1800, tension entre autorités helvétiques et autorités valaisannes, démission de la Chambre administrative du Valais et menaces de sécession. Ce ne sont cependant que fièvres passagères et bientôt les autorités valaisannes insisteront-elles sur l'unité de la République helvétique. Ce sentiment ira s'accroissant lorsque croîtra le danger d'une absorption française : de multiples façons, par ses députés à la Diète helvétique, par des assemblées locales et des manifestations, par des pétitions, par le « pèlerinage » qui conduit à Berne en février 1802 les représentants de 74 Communes, le Valais exprime nettement son intention de demeurer suisse. Cette volonté pourra être contrecarrée un certain temps par la « raison d'un plus fort » ; elle n'en finira pas moins par triompher en orientant définitivement les destinées valaisannes vers la Suisse en 1815 : par là, l'expérience helvétique du Valais, durant les brèves mais lourdes années de 1798 à 1802, en dépit de tous les heurts, n'aura pas été vaine.

L. D. L.